AVIS

9 décembre 2021

BUDGET PRIMITIF 2022-
BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur Général du Budget :
M. GIROD Jean-Pierre
Résultat du vote :
114 Pour
2 abstentions

CESER Normandie

Le projet de Budget primitif (BP) 2022 soumis à l'examen du CESER traduit dans les chiffres les choix politiques de la Région pour le mandat 2021-2028, à travers la déclinaison de 6 objectifs stratégiques, qui feront l'objet d'observations spécifiques dans une deuxième partie et constitue le premier budget de la mandature.

Il est marqué par une reprise de la croissance économique française (6,75% pour 2021 et 3,7% pour 2022 selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International), avec des niveaux élevés d'investissement et de consommation. Ce dynamisme économique permet à la Région Normandie de bénéficier de rentrées fiscales plus importantes que prévues, en particulier avec la perception d'une fraction de la TVA. Une incertitude demeure néanmoins sur l'ampleur du rebond épidémique, qui risque de fragiliser cette reprise économique.

1. L'EQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET[1]

Le projet de BP de la Région Normandie pour l'année 2022 s'élève – en opérations réelles, hors mouvements neutres de la dette[2] - à **2 034,36 M€** contre 1 908,85 M€ inscrits au BP 2021, soit une hausse de 6,6 %. Cette hausse substantielle, plus importante que celle qui avait été anticipée dans le rapport d'orientations budgétaires[3], s'explique principalement par le surcroît de recettes fiscales (TVA), la dynamique de perception des recettes du PRIC, une accélération des appels de fonds de recettes européennes et la hausse de l'emprunt d'équilibre théorique. Cela permet à la Région de présenter un budget en hausse en termes d'investissement (+82M€) mais également de dépenses d'intervention (+34M€).

1.1. Les recettes

Les recettes réelles (hors emprunt et hors réaménagement de la dette) prévues par la Région pour 2022 s'élèvent à **1.751.522.851 €** et portent sur les montants suivants :

- Recettes de fonctionnement : 1.488.924.294 € *(+5,5%)*
- Recettes d'investissement : 262.598.557 € *(-0,02%)*

Ces recettes sont en hausse de 73,6 M€ par rapport au BP 2021 (+4,4 %). Le CESER rappelle néanmoins que le BP 2021 avait connu une baisse importante de ses recettes d'investissement menées en faveur des transports (-276,8M€), en raison de la pause prévue dans l'échéancier de paiement des trains du fait de l'Etat.

Les Régions s'étaient engagées, lors de la signature d'un accord de méthode Etat-Régions le 30 juillet 2020, à rénover le système de péréquation afin de réduire plus efficacement les inégalités territoriales. Ainsi, la refonte du système de péréquation des Régions repose désormais sur la fixation d'une clé unique et pérenne de redistribution de TVA et sur la création d'un fonds de solidarité au profit des collectivités de Corse et d'Outre-Mer.

[1] Les comparaisons de BP à BP sont réalisées sur la base des ajustements opérés par le Conseil régional sur le BP 2021

[2] Les mouvements neutres de la dette sont des mouvements financiers du type « crédits long terme renouvelable » qui sont équilibrés en dépenses comme en recettes et permettent d'effectuer des opérations de tirages ou de remboursement en fonction de la trésorerie de la collectivité. Ces mouvements occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie gonflent artificiellement les budgets.

[3] Le rapport d'orientations budgétaires prévoyait une hausse du BP 2022 de 4,2% par rapport à 2021, portant le projet de BP 2022 à 2 016M€ en opérations réelles.

Sans entrer dans le détail de toutes les recettes, le projet de BP 2022 prévoit notamment :

- **La fiscalité directe**

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022
CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	394,55	0	0
Péréquation CVAE[4]	19,04	30,38	0
IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	29,03	25,79	25,79
FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	81,24	81,24	0
Attribution de compensations transport [5]	7,59	7,59	0
Total	**531,45**	**145,00**	**25,79**

Le nouveau mécanisme de péréquation régionale a provoqué un transfert de recettes de la fiscalité directe vers la fiscalité indirecte, les anciennes recettes régionales ayant été substituées par de la TVA. Les recettes fiscales directes ne représentent plus que 1,5% des recettes de la collectivité (contre 8,6% en 2021 et 28,1% en 2020) et sont exclusivement composées de l'IFER.

- **La fiscalité indirecte**

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022
TICPE - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	306,88	291,67	289,23
Fraction au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004[6]	*264,02*	*262,92*	*260,48*
Fraction TICPE au titre du financement de la formation professionnelle	*22,7*	*22,7*	*22,7*
Fraction TICPE au titre des Primes aux employeurs d'apprentis l'apprentissage	*11,36*	*0*	*0*
Fraction TICPE au titre de la compensation de la perte de la Taxe d'apprentissage	*8,8*	*6,05*	*6,05*
Ressources régionales pour la formation professionnelle	52,39	21,72	21,52
Cartes grises	107,06	93,13	97
Attribution de compensation transport			7,59
Total (hors fraction de TVA)	**466,33**	**406,52**	**415,34**
Fraction de TVA en substitution de la DGF forfaitaire et péréquation	207,98	601,06	753,40
TVA-DGF			*223,01*
TVA-CVAE			*418,76*
TVA-FNGIR			*81,24*
TVA-Péréquation 2020			*30,38*
Total	**674,31**	**1 007,58**	**1 168,74**

[4] Ce mécanisme avait pour objectif de faire converger les taux de croissance régionaux des ressources perçues par les Régions et issues de la suppression de la taxe professionnelle vers la moyenne nationale. Il a été appliqué pour la 1ère fois en 2013.

[5] Cette attribution de compensations provisoires était liée au transfert de la compétence Transports interurbains et scolaires exercée précédemment par les Départements.

[6] Dont 34,6 M€ au titre de la part modulable de TICPE et 34,4 M€ au titre de la TICPE Grenelle

Le montant global de TVA perçue par les Régions est ainsi constitué de 4 composantes :

- La TVA-DGF, perçue depuis 2018 en substitution de la Dotation globale de fonctionnement
- La TVA-CVAE, perçue depuis 2020 suite à la crise sanitaire
- La TVA-Péréquation 2020
- La TVA-FNGIR

Les ressources pour la formation professionnelle sont identiques à 2021 (pour mémoire, elles avaient baissé de près de 31M€ l'année précédente, en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation).

Le produit des certificats d'immatriculation s'accroit de 4M€, mais demeure en dessous de son niveau d'avant crise (107M€) en raison de la contraction du marché automobile, du développement du télétravail et de la progression de la part des véhicules électriques.

La fiscalité indirecte représente désormais 66 % des recettes de la Région Normandie (contre 60,1% en 2021 et 36,1 % en 2020) et est issue pour près de 64,5 % de la fraction de TVA et pour 24,7 % de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

- **Dotations et participations**

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Dotations de l'Etat	156,44	178,14	185,28
dont la Dotation Générale de Décentralisation	*16,02*	*16,02*	*16,02*
dont la Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	*66,02*	*63,08*	*65,01*
dont la Dotation pour transferts de compensations d'exonérations (DCTE)	*4,15*	*2,76*	*0*
dont le Fonds de Compensation de la TVA	*19*	*17*	*25*
dont la Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	*32,5*	*32,5*	*32,5*
dont la Compensation pour l'apprentissage	*18,8*	*24,67*	*24,67*
dont la Dotation pour perte des frais de gestion de TH		*22,11*	*22,08*
Fonds européens	60,61	81,03	152,97
Autres participations	12,29	16,18	14,55
PRIC	60	79	96,7
Ségur de la santé			8,32
Total	**289,34**	**354,35**	**457,82**

Le montant des dotations de l'Etat progresse de 4%, en raison notamment de la persistance des volumes d'investissements malgré la crise (FCTVA).

Plus globalement, les recettes perçues au titre des dotations et des participations augmentent sensiblement (+103,5 M€, soit une hausse de 29 %) en raison essentiellement d'une hausse de près de 71M€ des recettes en provenance de l'Union Européenne[7], du dynamisme de perception des recettes du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (+17,7M€) et des recettes issues du Ségur de la santé au titre des compensations du financement de 800 places supplémentaires de formations dans les filières de santé.

[7] Appels de fonds FEDER du PO 2014-2020, appels de fonds REACT-EU, préfinancements et appels de fonds du PO 2021-2027.

- **Subventions et autres recettes**

Le projet de BP prévoit en 2022 le versement d'une **subvention** pour un montant de **21,6 M€** en investissement et équipement, dont 15,3 M€ au titre de la vente de 16 TER2Nng à la Région Grand-Est.

Des **recettes autres**, d'un montant global de **77,49 M€**, sont également prévues et concernent les produits du domaine (35,37 M€, dont les recettes de transports pour 34,6 M€), les reprises sur provisions (3,4 M€), les prêts et avances (36,9 M€) et autres (1,8 M€).

Le CESER relève que la part des recettes fiscales se situe désormais à plus des 2/3 des recettes[8] de la collectivité régionale (68%), en raison notamment de la recentralisation de la compétence apprentissage et du nouveau mécanisme de péréquation régionale. La part des dotations et participations de l'Etat s'établit quant à elle à 26 % contre 15% en 2020.

En cas de reprise durable de l'inflation, qui pourrait peser fortement sur l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Région, le CESER note que le poids de la TVA dans les recettes globales de fonctionnement de la collectivité (51%) devrait permettre à la Région de continuer à disposer de recettes dynamiques et d'éviter ainsi un effet de ciseau.

1.2. Les dépenses

- **Les Autorisations de Programme (AP)[9] et Autorisations d'Engagement (AE)[10]**

Le projet de Budget 2022 prévoit l'inscription de :

· 847,46 M€ d'AP (contre 747,32 M€ l'année précédente).
· 1 011,08 M€ d'AE (contre 618,96 M€ en 2021).

Les AE enregistrent une hausse de 63,4% par rapport à l'année précédente en raison de l'ouverture de la totalité des crédits européens pour la période 2021-2027 ainsi que le renouvellement de l'ensemble des marchés pour les transports routiers.

Le montant des AP augmente également (+ 13,4%) par rapport à 2021 en raison, outre les fonds européens, de l'inscription de projets structurants.

- **Les dépenses inscrites en Crédits de Paiements pour 2022**

Le projet de BP pour 2022 s'établit en dépenses à **2.034.358.333 €**, en hausse de 6,6% par rapport au BP 2021 (+ 125,5 M€). L'année 2021 avait en effet été marquée par une forte baisse des dépenses d'investissement résultant principalement de la pause prévue dans l'échéancier de l'achat des trains.

La répartition des dépenses se réalise de la manière suivante :

· **1.262,83 M€ en fonctionnement** (contre 1. 219,28 M€ en 2021, soit une hausse de 3,6 %). Déduction faite des intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1.253,21 M€.**

· **771,52 M€ en investissement** (contre 689,57 M€ en 2021) - hors gestion active de la dette.

[8] fonctionnement + investissement
[9] AP - Autorisations de Programme : Limite supérieure des dépenses (pluriannuelles) pouvant être engagées pour le financement des investissements.
[10] AE - Autorisations d'Engagement : Montant maximum de dépenses pluriannuelles pouvant être engagées au titre de la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées.

Déduction faite du remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement atteignent **708,3 M€**, soit une hausse de 13,2 % par rapport au BP 2021.

Le CESER rappelle que 75% des dépenses de fonctionnement sont constituées de dépenses d'intervention. La hausse de ces dépenses d'intervention (+33,6M€) résulte, d'une part, d'une augmentation des dépenses relatives à la formation professionnelle en raison de la montée en charge du PRIC et du Ségur de la Santé et, d'autre part, d'un développement de la recherche.

La hausse des dépenses d'investissement est principalement orientée vers les lycées (poursuite du pack numérique lycéen, travaux dans les établissements), l'enseignement supérieur (déploiement du plan Campus), les transports ou encore l'économie et les infrastructures sportives (fin prévue des travaux du CSN d'Houlgate).

Projet d'évolution des dépenses de crédits de paiement (en millions d'euros)

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	Poids dans le budget	Evolution 2022/2021
Services généraux *(dont frais de personnel[11] et fonctionnement*	243,04	248,9	250,6	259,7	20,6%	+ 3,6%
Dettes et autres opérations financières	10,44	9,5	16,3	15,6	1,2%	- 4,2%
Imposition directe *(transfert compétence transport)*	37,88	37,9	37,9	38,8	3,1%	+ 2,4%
Action économique	58,75	62,7	62,3	71,8	5,7%	+ 15,2%
Formation prof[elle] et apprentissage	306,69	291,5	293,0	305,9	24,2%	+ 4,4%
Enseignement *(hors frais de PTL)*	92,65	88,7	87,1	93,8	7,4%	+ 7,7%
Aménagement des territoires	7,11	6,5	5,3	5,7	0,4%	+ 7,5%
Transports *(hors frais de personnels)*	344,21	369,1	373,8	368,6	29,2%	- 1,4%
Culture, sports, loisirs *(hors frais de personnels)*	66,4	63,4	63,0	61,6	4,9%	- 2,2%
Sante, action sociale	0,4	0,5	0,5	0,4	0,1%	- 20%
Environnement	8,49	8,3	11,1	14,4	1,1%	+ 29,7%
Gestion des fonds européens (BN + HN depuis 2018)	16,05	21,3	18,3	26,5	2,1%	+ 44,8%
Total Fonctionnement	**1.192,1**	**1.208,3**	**1.219,3**	**1.262,8**	**100%**	**+ 3,6%**

[11] dont personnels techniques des lycées, personnels des transports départementaux et personnels de l'inventaire général du patrimoine culturel

Investissement	2019	2020	2021	2022	Poids dans le budget	Evolution 2022/2021
Services généraux	9,74	13,9	18,9	12,8	1,7%	- 32,3%
Dettes et autres opérations financières	50,84	53,9	63,8	63,2	8,2%	- 0,9%
Action économique	94,88	93,1	102,4	103,8	13,5%	+ 136,7%
Formation prof^{elle} et apprentissage	13,87	6,2	6,4	6,3	0,8%	- 1,5%
Enseignement	102,54	146,7	128,1	171,8	22,2%	+ 34,1%
Aménagement des territoires	34,72	78,3	103,1	94,4	12,2%	- 8,4%
Transports	448,69	461,5	184,7	209,1	27,1%	+ 13,2%
Culture, sports, loisirs	14,22	17,2	21,1	25,7	3,3%	+ 21,8%
Sante, action sociale	2,87	3,3	3,2	3,8	0,5%	+ 18,7%
Environnement	9,14	10,8	13,9	14,9	1,9%	+ 7,2%
Gestion des fonds européens (BN + HN depuis 2018)	32,05	42,7	43,6	65,7	8,5%	+ 50,5%
Total Investissement	**813,57**	**927,6**	**689,6**	**771,5**	**100%**	**+ 11,9%**

La comparaison des recettes et des dépenses fait apparaître :
- Un taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes de fonctionnement de 118%, en légère augmentation par rapport à l'an dernier (116%) ;
- Un taux de couverture des dépenses d'investissement par les recettes d'investissement qui passe de 39% à 34%.

1.3. L'emprunt[12]

- **L'emprunt d'équilibre**

L'emprunt d'équilibre s'élève à **282,84 M€**, pour rappel il était de 230,96 M€ en 2021, soit une augmentation de 51,88 M€. Cet emprunt n'est que prévisionnel et son montant sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2021 au budget supplémentaire de juin 2022.

- **La capacité de désendettement**

La **dette régionale** s'établirait au 31 décembre 2022 à **916,6 M€** (contre 697,02 M€ en 2021), en hausse de 31,5 %.

L'**épargne brute**, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice, s'élève à **226,09 M€**, soit une hausse de 18% par rapport au BP 2021. Pour rappel, la baisse de l'épargne brute en 2021 résultait essentiellement de l'impact de la crise sanitaire, qui avait pesé sur les dépenses de fonctionnement de la Région. Sans l'impact de cette crise, l'épargne brute aurait été en 2021 de 230 M€.

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, est de **4,05 ans** (contre 3,64 ans en 2021).

[12] Ces chiffres tiennent compte des ajustements opérés avec une projection du CA 2021

Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables du Conseil régional de Normandie

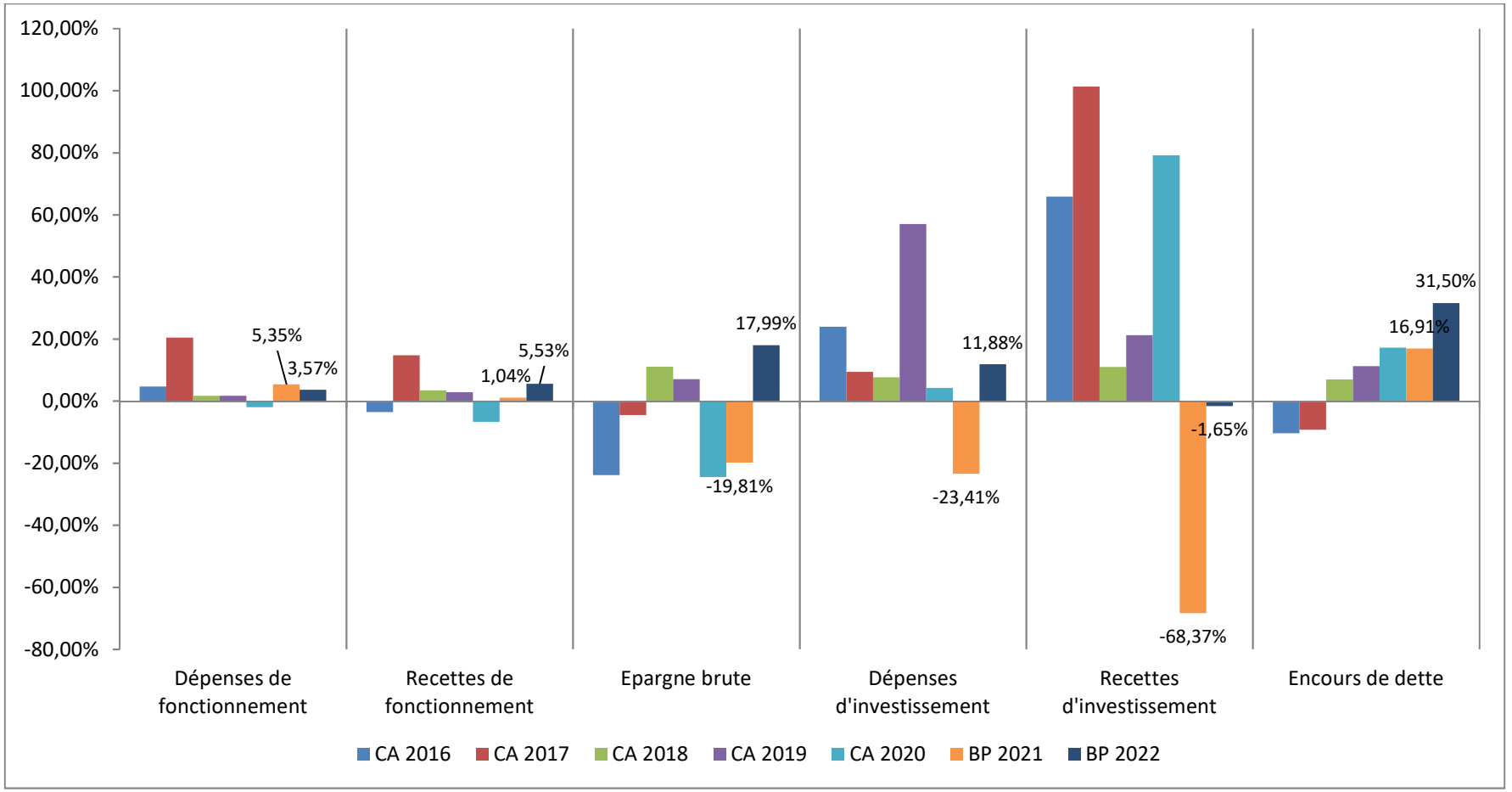

2. LES OBSERVATIONS DU CESER

2.1. Les observations générales

Le BP 2022 constitue le premier du mandat suite au renouvellement de l'assemblée régionale en juillet 2021. Il fixe le cadre de la stratégie financière de ce nouveau mandat, dont les objectifs sont de :

- Dégager une épargne brute se situant en moyenne à 246M€ en base BP ;
- Consacrer des dépenses d'investissement de 600M€ en moyenne annuelle ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure ou égale à 6 ans maximum à l'horizon 2028.

Le CESER note que ce budget primitif permet à la Région d'accroitre ses dépenses d'intervention et d'investissement de près de 116M€ et s'en félicite.

Concernant la gestion des fonds européens, le CESER rappelle que les années 2022 et 2023 seront cruciales pour certifier l'ensemble des projets programmés et viser ainsi la consommation complète des fonds européens 2014-2020. La Région devra aussi garantir un bon démarrage de la programmation 2021-2027, en assurant une communication efficace auprès des acteurs du territoire.
Le CESER note, dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) et de la programmation 2023-2027, que la gestion du FEADER s'accompagnera d'un décroisement des interventions entre l'Etat - qui assurera le pilotage, la gestion et le financement des mesures liées aux surfaces - et les Régions - qui assureront le pilotage, la gestion et le financement des autres mesures. Le CESER estime qu'il est indispensable d'avoir, dès à présent, une clarification des missions entre l'Agence de service de paiement (ASP) et la Région Normandie afin de ne pas revivre les difficultés rencontrées lors du programme précédent en matière de délais et de trésorerie.

La Région annonce qu'elle va s'appuyer dès 2022 sur les travaux du GIEC Normand et sur la mobilisation des acteurs normands pour déployer sa politique de développement durable, ce dont le CESER se réjouit. Il rappelle en effet que, si le réchauffement climatique est un phénomène global appelant des réponses coordonnées à l'échelle internationale, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique[13]. Cependant, il s'interroge sur l'absence de traduction budgétaire de ces mesures dans le budget principal de la collectivité.

Par ailleurs, le CESER renouvelle sa préoccupation concernant l'absence de signature du CPER et du CPIER en Normandie et considère qu'il est urgent qu'un accord soit trouvé sur la question du financement de la recherche afin de ne pas prendre trop de retard par rapport aux autres Régions.

Comme il l'a déjà souligné à plusieurs reprises[14], le CESER s'étonne également de trouver si peu de traduction financière du plan Normandie Relance dans le Budget de la Région. Afin d'en améliorer la visibilité, il réitère sa suggestion de mettre en place un système de pastilles « plan de relance » avec des couleurs différentes pour distinguer tous les financements liés au plan de relance en provenance de l'Europe, de l'Etat et de la Région. Cela permettrait de donner davantage de lisibilité, dans les documents budgétaires, aux actions mises en place dans ce cadre.

Depuis le début de sa mandature, la Région a créé un certain nombre d'organismes satellites (Agence de

[13] Rapport du CESER Normandie, « Climat : comment les collectivités normandes peuvent agir ! », décembre 2020.
[14] Avis sur le budget supplémentaire de la Région en juin 2021 ; Avis sur le Budget primitif 2021 en décembre 2020.

Développement de la Normandie, Agence Normandie Attractivité, Agence de l'Orientation, GIP Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, etc.). Le CESER reformule sa demande de pouvoir bénéficier d'une présentation des budgets primitifs et de clôtures de ces satellites dans le cadre d'un budget annexe.

Le CESER avait également demandé à plusieurs reprises à disposer d'une matrice des financements croisés et se félicite de la visibilité de ces financements dans le BP qui lui est présenté, permettant ainsi d'appréhender plus finement la part de la Région et de l'Europe dans le financement des projets régionaux.

Enfin, d'un point de vue formel, le CESER renouvelle son souhait que le document budgétaire présenté par programmes comporte les chiffres des BP 2021 et 2022 afin d'avoir de réels points de comparaison.

2.2. Les observations thématiques

Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Concernant le secteur du développement économique, le CESER note la volonté régionale de dynamiser l'écosystème afin de relancer l'économie et soutenir les acteurs à toutes les étapes. Il se satisfait du fait que l'augmentation du budget régional profite au développement économique.

En ce qui concerne l'aide aux entreprises, le CESER souligne les efforts faits par la Région Normandie pour soutenir l'activité économique via le déploiement d'un nombre important de dispositifs, ce qui permet de couvrir une grande diversité de situations. En particulier, il note l'atteinte des objectifs fixés par l'exécutif régional en termes de capital alloué à Normandie Participations.

Comme exprimé lors des orientations budgétaires 2022, le CESER se satisfait des moyens mis en œuvre par la Région pour soutenir la structuration financière des entreprises, mais rappelle le besoin de lisibilité des différents dispositifs, notamment concernant les différents fonds. A ce titre, il renouvelle sa demande de se voir communiquer une maquette de l'ensemble des fonds pour donner un avis plus éclairé sur les sommes engagées.

Le CESER considère qu'il est judicieux que le dispositif ARME perdure et note donc avec satisfaction la mise en œuvre du deuxième volet préventif. En effet, à l'heure de la redynamisation du tissu économique et du remboursement des aides attribuées durant la crise, l'accompagnement public doit perdurer pour structurer l'écosystème local. De fait, il souligne l'accentuation de la volonté d'anticiper les difficultés rencontrées par les entreprises via le travail sur l'échange de données et l'identification de signaux faibles. Enfin, il note la volonté de la Région d'anticiper les mutations économiques à venir pour permettre un meilleur accompagnement des acteurs.

Le CESER souligne positivement la démarche proactive de la Région visant à développer l'export, mais aimerait toutefois disposer de données plus complètes pour pouvoir rendre un avis plus fin sur le sujet. Il considère également que l'accompagnement des acteurs économiques sur les salons internationaux doit se poursuivre *par un soutien financier*, au regard des conséquences de la crise économique et du besoin de reprise de l'activité.

Le CESER constate la multitude de projets lancés en matière d'entrepreneuriat social, secteur important en Normandie. Cependant, il s'interroge encore une fois sur la pertinence de la politique du RolloN, notamment sa connaissance par les normands. Il demande ainsi la communication d'un bilan relatif à la mise en œuvre de cette politique. Le CESER espère que la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif va permettre de mieux associer les parties prenantes et de développer la monnaie locale.

Le CESER réitère les observations faites durant les Orientations Budgétaires et suivra avec attention le bon déroulement des différents projets, notamment le développement du Haras du Pin via le lancement des travaux sur les deux sites dédiés au développement du Campus Equin « Normandie Equine Vallée ».

Concernant le secteur de l'agriculture, le CESER s'interroge quant à l'ambition régionale du soutien de 5.000 dossiers, tout en soulignant la bonne programmation des crédits européens au cours du programme précédent. Il rappelle ainsi qu'il est essentiel de développer les actions régionales en concertation avec les acteurs locaux et en particulier les chambres d'agriculture qui restent les organismes au plus près des bénéficiaires potentiels.

Le CESER appelle la Région à rester vigilante sur la situation des pêcheurs normands, notamment dans le cadre du Brexit ainsi que sur les moyens à mobiliser en cas de dégradation de leur situation.

Si le CESER se satisfait de la mise en œuvre du plan Normandie Hydrogène, il maintient son interrogation quant au solaire photovoltaïque, qui semble demeurer à la marge des politiques énergétiques régionales. A ce titre, il répète que cette source d'énergie ne rencontre que peu d'opposition et peut être développée sur des surfaces telles que les parkings, toitures et certaines friches industrielles. Il maintient également ses remarques formulées lors des Orientations Budgétaires sur la nécessaire communication autour des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables.

Enfin, le CESER rappelle la nécessaire étude de l'opportunité de construction d'une filière normande de panneaux, ainsi qu'une interrogation tout aussi nécessaire quant à la provenance des panneaux amenés et installés en Normandie.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation étant traités dans le budget au sein de plusieurs objectifs et missions (*Objectif 1 mission 3 et objectif 2 mission 4*), le présent paragraphe abordera ces deux parties.

Le CESER note avec satisfaction qu'en attente du nouveau SRESRI 2022-2027 et de la signature du Contrat Plan Etat Région (CPER), l'intégralité des dispositifs concernant l'enseignement supérieur et la recherche sont reconduits. Néanmoins, il réitère sa grande inquiétude quant au retard pris dans la signature du CPER. Cette situation risque en effet de prendre en otage les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ne pourraient pas bénéficier d'investissements, ceux-ci risquant d'être non pas retardés mais en partie perdus. L'impact d'une telle situation serait très délétère pour les projets de tous les établissements de l'ESR. De plus, le retard pris quant à la non contractualisation du CPER place la Normandie dans une situation très défavorable par rapport aux autres régions, celles-ci pouvant engager dès maintenant des fonds.
Cependant, le soutien anticipé de la Région aux projets d'investissements des établissements prévus dans le CPER, est souligné favorablement parle CESER. Celui-ci relève également favorablement l'investissement sur le long terme de la part de la Région de deux structures, Normandie Valorisation et Normandie

Incubation, lesquelles constituent de vrais « booster » pour les projets d'entreprenariat, de même que la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux structures de transfert de technologie.

Le maintien des allocations doctorales, financées à 50 ou 100 % par la Région, et l'augmentation des sommes qui y sont consacrées, est accueilli positivement par le CESER. De même, l'accueil de thèses CIFRE au sein de la collectivité est souligné comme un élément positif, celui-ci pouvant même devenir un exemple auprès des autres collectivités du territoire.

Le CESER avait fait part précédemment de ses interrogations quant aux déploiements des campus connectés sur le territoire normand (ceux-ci représentant 10 % des campus présents en France). Si les résultats obtenus par les premiers étudiants semblent encourageants, le CESER sera attentif aux parcours ultérieurs de ces étudiants et à leurs conditions de réalisation.

Permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

La mission 1 « Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur » dotée d'un montant de 387,4 M€, connait une hausse de 46,6 M€ pour 2022.

Comme l'année précédente, la Région mobilise un peu plus de 300 M€ pour les 132 000 lycéens et 240 établissements publics ou privés sous contrat. 110 opérations d'amélioration ou de construction seront poursuivies en 2022, dans le cadre du PPI 2017/2022 pour les lycées.

Le CESER s'était interrogé lors des orientations budgétaires de 2021 et se réjouit que son avis ait été entendu par la Région concernant le financement du nouvel équipement sportif pour le futur lycée de Bourg-Achard.

En ce qui concerne la préparation de la prochaine programmation pluriannuelle des investissements dans les lycées publics, le CESER rappelle l'importance d'une répartition sur l'ensemble des lycées généraux, technologiques et professionnels, comme déjà évoqué dans l'avis sur le BP 2021.

Le Pack numérique lycéen a une enveloppe de 20 M€. Il est précisé que finalement la Région a décidé d'équiper d'un ordinateur portable individuel uniquement les primo lycéens (sous statut scolaire et MFR) et pas les apprentis.

Il est à noter l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire à partir de la rentrée 2022.

Pour aider les familles des lycéens en difficulté, satisfait de la reconduction des crédits dédiés au fonds social régional pour un montant de 300 000 €, le CESER souligne la volonté d'engager une réflexion pour améliorer l'articulation entre ce fonds et la tarification des services de restauration et d'hébergement des lycées publics.

Le CESER rappelle son attention aux jeunes en situation de handicap et se réjouit de la volonté d'élargissement du soutien aux élèves déficients visuels à l'échelle de la Normandie, en lien avec les autorités académiques.

Le montant alloué à la mission 2 « Réussir la relation orientation-emploi – formation » s'élève à 12,8 M€ avec une baisse de 0,7 M€ par rapport à 2021. La Région a pour priorité de déployer sa compétence en matière d'orientation afin de proposer une intervention régionale riche et cohérente tout en mettant en place un partenariat territorial de qualité, notamment en assurant un rôle de coordination des acteurs. Par

ailleurs, 2022 sera aussi l'année du nouveau CPRDFOP. Pour cela, le CESER a noté que l'évaluation à mi-parcours du CPRDFOP 2017-2022 réalisée en 2021 par le cabinet Sauléa facilitera l'évaluation finale ainsi que la conduite des travaux nécessaires à sa construction.

Le CESER note aussi l'appui auprès du CARIF-OREF pour un montant de 1 M€ pour assurer des missions d'informations, d'observations et de professionnalisation des acteurs de la formation et de l'emploi, ainsi que des missions de lutte contre l'illettrisme, de l'Observatoire de la VAE et de la professionnalisation des acteurs de l'accueil, l'information et l'orientation et de la formation professionnelle.

Pour la mise en œuvre du service public régional de l'orientation, la Région s'appuie sur l'Agence régionale de l'Orientation et des Métiers avec la présence de 10 coordinateurs sur le territoire normand pour un montant de 1,7 M€. Le CESER rappelle l'importance d'une orientation choisie pour les jeunes Normands qui passe par un accompagnement personnalisé.

Le CESER est satisfait de l'uniformisation du dispositif d'aide régional pour l'accompagnement VAE.

En ce qui concerne le lien avec les missions locales, le CESER souligne l'harmonisation des modalités de soutien mises en œuvre par une convention de partenariat pour un montant de 5,1 M€.

Le CESER a noté la suppression de l'aide à l'investissement aux écoles de production.

En ce qui concerne la mission 3 « Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence », la Région poursuit sa nouvelle politique pour l'apprentissage et fait le lien avec les acteurs de l'apprentissage. Elle a ainsi signé des conventions d'objectifs et de moyens avec 8 des 11 Opérateurs de Compétences.
Le CESER a noté les besoins en investissement exprimés par les CFA (plutôt historiques jusqu'ici) et non pourvus par l'enveloppe prévue. Il souligne les démarches entreprises pour l'obtention d'un décret permettant la fongibilité de l'enveloppe fonctionnement vers celle de l'investissement afin de l'abonder. Ainsi, 6,5 M€ d'AE seraient reportés en AP en 2022.

Pour la mission 5 « Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires », en 2022, la Région poursuit son effort en matière de formation des demandeurs d'emploi avec le soutien du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) depuis 2019 et pour 4 ans.
Cette mission d'un montant de 292,6 M€ connait une augmentation de 18 M€.

Le CESER a noté la volonté d'engager une réflexion avec l'Agence de Développement pour un rapprochement entre leurs mesures et celles de la Région afin de favoriser le développement des compétences des entreprises pour les demandeurs d'emploi.

Le CESER rappelle l'importance des évaluations concernant les dispositifs ou actions menés et son besoin d'éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs pour en mesurer l'efficacité. Par ailleurs, il souligne la nécessité de mener une évaluation en termes de politique publique thématique, et notamment celle de l'orientation et celle de l'innovation pédagogique.

De plus, le CESER souhaite insister sur la nécessité d'avoir une analyse transversale relative aux différentes aides de la Région en matière de formation professionnelle initiale et continue, par exemple la politique de soutien à l'innovation des organismes de formation doit dépasser l'entrée par segment ou dispositif et permettre une vision globale du soutien à l'innovation. Les entreprises de formation, au regard des évolutions de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, peuvent intervenir sur l'ensemble des publics (mixité des statuts) et des dispositifs et sont confrontés à la nécessité d'innover. Il paraitrait pertinent au CESER d'avoir une vision agrégée des aides apportées en soutien de

l'innovation des entreprises de formation (quel que soit le segment de marché sur lequel opère l'organisme) dès lors que la Région en a les compétences. Par ailleurs, cela permettrait d'absorber cette complexité, et de réfléchir à une entrée unique au sein de la Région pour répondre à ce besoin stratégique des organismes de formation que celle-ci accompagne dans leur transformation. Cela serait une contribution au « désilotage » souhaité du champ de la formation professionnelle. En effet cette entrée assise sur la logique de dispositifs ou de statuts des apprenants pourrait être réinterrogée au niveau de l'organisation des services de l'administration régionale : formation professionnelle initiale et continue, orientation.

Le CESER s'inquiète d'entendre les écoles de formation en infirmiers et aides-soignants déplorer de nombreux abandons précoces d'étudiants et s'interroge sur les effets pernicieux du dispositif Parcoursup. Il préconise que des éléments de suivi soient rigoureusement mis en place afin de mieux comprendre et résoudre cette problématique.

La méconnaissance des métiers (celui d'accompagnant éducatif et social en est un exemple assez patent, en peinant à trouver des candidats au diplôme), leur manque d'attractivité, la concurrence entre les branches et les instituts de formation participent pleinement de la crise observée dans le milieu sanitaire et social. Il est pour le moins paradoxal et préoccupant que la crise des recrutements dans ce domaine ne fasse que s'aggraver à l'heure où est décidée une hausse des moyens mis en œuvre.

Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

En premier lieu, la commission du CESER tient à remercier les services de la Région pour leur disponibilité et les éclairages apportés aux conseillères et conseillers sur les documents présentés.

L'Objectif stratégique 3 « Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie » représente 29 % du budget régional et constitue le second poste budgétaire de la collectivité (589,02M€ contre 563,72M€ dans le Budget Primitif 2021, en hausse de 25,3 M€, soit + 4,5 %). Le budget prévisionnel de cet OS s'établit pour l'année 2022 en dépenses à 368,4 M€ pour le fonctionnement et 214,9 M€ pour l'investissement, et, en recettes, à 34,8 M€ pour le fonctionnement et 15,3 M€ pour l'investissement.

Plus des trois-quarts des crédits de paiement concernent la mission 1 (« optimiser l'organisation des transports régionaux ») avec en particulier 198,7 M€ consacrés aux transports interurbains et scolaires, et 162 M€ pour la Convention entre la Région et SNCF Mobilités. Le CESER observe la continuité des politiques régionales menées en matière de transports en général, et de transports ferroviaires en particulier, dans un contexte où l'année 2022 doit être consacrée à la finalisation des futurs CPER/CPIER.

En matière de transport ferroviaire, le Budget primitif souligne l'enjeu de reconquête de la clientèle dans le contexte de crise sanitaire ayant conduit de nombreux usagers à se détourner des transports en commun – le plus souvent au profit de la voiture individuelle. De ce point de vue, le CESER regrette les difficultés de service régulièrement rencontrées sur le réseau ferroviaire, qui s'avèrent peu favorables pour permettre cette reconquête. Il observera avec intérêt la réflexion que la Région va mener en 2022 afin de *« pouvoir assurer une vente humanisée et faire des gares des lieux de vie* », en référence à la place des gares au sein des territoires et aux différents services qui peuvent y trouver leur place. A cet égard, alors que la suppression de contrôleurs est prévue sur certaines lignes, le CESER rappelle l'importance qu'il accorde à la présence humaine, tant en gare qu'à bord des trains, à la fois en matière de sécurité, d'information aux voyageurs que de lutte contre la fraude. Par ailleurs, le CESER a déjà noté avec satisfaction la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et la Région sur les lignes de desserte fine du territoire, dont l'entretien

constitue un enjeu essentiel pour le devenir du transport ferroviaire, ou encore les réouvertures de lignes dont l'étude est programmée (Rouen – Evreux, Glos-Monfort – Honfleur…).

Au sujet du transport interurbain, le CESER rappelle les importantes disparités existantes entre départements en matière de tarification (avec des cars dont la tarification est similaire à celle du ferroviaire). A cet égard, si l'harmonisation tarifaire soulève des difficultés certaines, le CESER souligne l'impact qu'une hausse de tarifs sur certaines lignes pourrait entraîner en termes de fréquentation, et note à nouveau que l'existence d'une tarification attractive est de nature à favoriser l'usage des transports collectifs. Une démarche de concertation avec les usagers et les populations pourrait être utile afin de travailler à l'harmonisation, la lisibilité et l'attractivité de la tarification du transport interurbain. S'agissant du renouvellement des marchés de transport routier, à venir pour les Départements de Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, le CESER observe favorablement le fait que des clauses RSE soient prévues dans ce cadre.

Le CESER note positivement l'annonce de la mise en œuvre d'un Schéma vélo, destiné à coordonner l'action de la Région et des autorités organisatrices de la mobilité en matière de pistes et d'infrastructures cyclables. Le CESER avait observé avec intérêt les 12 M€ issus du plan de relance européen REACT-EU présentés dans le cadre du Budget supplémentaire en juillet 2021, consacrés à la mise en place de pistes cyclables. Cependant, il regrette que ces investissements soient prévus exclusivement dans les zones urbaines. Si le vélo constitue une alternative pertinente face à la congestion routière dans ces espaces urbains, le maillage et la continuité des itinéraires pour accéder aux villes « petites » et « moyennes », et pour les relier aux voies vertes et véloroutes, seraient également susceptibles de favoriser l'essor de la pratique et le report vers le vélo en tant que mode de déplacement du quotidien, auquel la Région pourrait apporter son soutien.

Enfin, le sujet de la décarbonation du secteur des transports et mobilités est peu abordé directement au sein du Budget primitif. Le CESER rappelle l'importance majeure de cet enjeu, supposant à la fois, d'une part, des actions de décarbonation du parc – ferroviaire et routier – au sujet duquel la Région mène des expérimentations (trains alimentés aux agrocarburants à partir de colza en 2021, retrofit d'un car diesel pour l'alimenter à l'hydrogène à venir sur la ligne Rouen-Evreux…), et d'autre part, un report modal de la voiture individuelle vers les modes collectifs, partagés et actifs.

Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

Le budget de cet Objectif stratégique s'élève à 127,8 M€ (soit 6 % du budget régional, en baisse de 9,4 M€ par rapport au BP 2021) et prévoit, en dépenses, 114,5 M€ en investissement et 13 M€ en fonctionnement (et des recettes quasi-nulles). Plus de 60 % de ces crédits concernent l'aménagement du territoire (contrats de territoire, revitalisation des centres, renouvellement urbain, requalification de friches…). En matière d'aménagement du territoire, 2022 sera notamment consacré à la poursuite du suivi et de la mise en œuvre du SRADDET (au-delà du premier bilan qui en est dressé par ailleurs). Les contrats de territoire établis sur la période 2017-2021 sont prolongés d'un an, et une nouvelle politique de contractualisation sera élaborée afin d'aboutir à une nouvelle génération de contrats à partir de 2023. A la suite des travaux du GIEC normand, ces derniers pourront être l'occasion d'une intégration accrue et transversale des enjeux climatiques, tant en matière d'atténuation que d'adaptation aux impacts du changement climatique. Par ailleurs, le CESER note positivement le renouvellement de la Convention Région/EPFN destinée à la requalification des friches sur la période 2022-2026.

En termes d'environnement, le CESER souligne avec intérêt l'élaboration à venir d'une nouvelle politique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques. Les travaux du GIEC normand ont notamment mis en lumière

le fait que la diminution de la ressource en eau constitue un des impacts déjà sensibles du changement climatique, interrogeant sa disponibilité, en quantité et en qualité, ou encore les tensions potentielles entre usages.

En matière de biodiversité, alors que la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) est en cours d'élaboration, le CESER note le nombre relativement faible de réserves naturelles régionales (au nombre de six). Une approche plus incitative afin de les développer, dans le cadre de la future SRB – ainsi qu'en déclinaison de la SNAP (Stratégie nationale des aires protégées, ayant pour objectif de protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030) – pourrait s'avérer utile afin d'augmenter les espaces faisant l'objet d'une protection au sein du territoire régional.

Le CESER souligne par ailleurs l'importance de la participation des associations à la vie collective et citoyenne. Or, en ce domaine, la logique de financement par projets génère un manque de visibilité dans le fonctionnement de ces structures (par exemple pour les associations naturalistes ou les acteurs de l'éducation à l'environnement), pour lesquels des modes de financements plus pérennes et pluriannuels seraient opportuns – à l'image de certains financements communs Région/DREAL mis en œuvre pour financer des postes sur plusieurs années.

Au sujet des déchets, le CESER observe l'écart important entre l'objectif de 30 % du territoire régional couvert par la tarification incitative en 2025, et le nombre de territoires l'ayant mise en œuvre (6 EPCI et 6,5 % de la population régionale au 31 décembre 2020, contre 3 % fin 2018). Au-delà de l'accompagnement régional, dont le rôle est essentiel en la matière, il s'agit également d'un sujet dont il appartient aux EPCI de se saisir.

Enfin, le CESER tient à souligner la mise en place d'un Appel à manifestation d'intérêt « Normandie haies », destiné à soutenir une démarche d'ensemble dans les territoires lauréats (prévus au nombre de dix), en matière de préservation, reconquête, gestion durable et valorisation de la haie. Le CESER y voit un signal très positif envoyé aux territoires s'engageant dans cette voie, alors que les bénéfices de leur préservation sont multiples (en termes d'atténuation du changement climatique et de stockage du carbone, de biodiversité, de ressource en eau ou de limitation des risques d'inondation ou d'érosion…). L'AMI promeut également une démarche globale associant une pluralité d'acteurs dans les territoires, et la cohérence des politiques territoriales avec la démarche de préservation des haies. Sur ce point, le CESER souligne la nécessité de favoriser la valorisation du bois-bocage local, notamment en matière d'alimentation des chaufferies collectives (ou encore de paillage).

Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

Le CESER approuve la volonté de la Région Normandie de vouloir développer le secteur du tourisme après la crise. Il souligne à ce propos avec satisfaction le développement du secteur du tourisme dans une multitude de directions, avec l'intégration d'un socle commun pour mettre en œuvre un tourisme durable[15]. Également, le CESER souligne favorablement l'intégration du tourisme social dans les différentes filières touristiques en Normandie. Il s'interroge toutefois sur le projet médiéval qui est beaucoup évoqué, mais interroge quant à sa mise en œuvre concrète.

Toutefois, le secteur du tourisme a été l'un des secteurs les plus impactés par la crise économique. Dès lors, la baisse du budget d'un million d'euros, si elle est justifiée par le fonds de réserve du Comité Régional

[15] Comme l'avait préconisé le CESER dans son rapport « Vivre en Normandie en 2040 – Focus sur le tourisme », Juin 2021

du Tourisme, interroge quant aux prochains exercices budgétaires qui nécessiteront une nouvelle hausse notamment pour bâtir de nouvelles politiques correspondant aux nouvelles tendances en matière de tourisme.

Le CESER souligne à nouveau l'action de la Région sur l'accompagnement du Département de l'Orne pour le développement du site du Haras du Pin et notamment le centre équestre international répondant des enjeux sportifs, économiques et touristiques importants.

Concernant la mission 2 « accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand », le CESER souhaiterait avoir des précisions sur le projet de fusion récemment annoncé par voie de presse entre l'orchestre régional de Normandie et l'Opéra de Rouen Normandie, qui ne figure pas dans le rapport du Budget primitif 2022. Il appelle à la plus grande vigilance quant à un projet de fusion qui risque fortement d'être une absorption, au vu du poids inégal entre les deux structures. De nombreux exemples de fusions de structures (notamment culturelles) ont en effet clairement mis en évidence l'effacement voire la perte des identités préexistantes. Le CESER émet donc de fortes réserves à ce sujet. Il est rappelé enfin que la subvention régionale accordée à l'opéra est très élevée et qu'elle est de loin, au niveau national, la plus importante qu'une Région attribue à un opéra.

Le CESER observe avec intérêt le souhait de la Région de se saisir du e-sport, un domaine présentant de nouvelles pratiques dont on parle beaucoup mais pour lequel il n'existe pas encore de filière structurée. Il est regretté à ce titre qu'une enveloppe budgétaire dédiée ne figure pas dans le Budget primitif 2022. Le CESER aimerait par ailleurs recueillir des données sur la pratique du e-sport chez les personnes en situation de handicap.

Le CESER remarque avec satisfaction que sa recommandation d'associer davantage les acteurs économiques à la manifestation Normandie pour la Paix a été prise en compte pour cette nouvelle édition. Néanmoins une étude d'impact, plus approfondie, dotée d'indicateurs quant aux investissements consacrés à ce type d'action, de même que pour ce qui concerne les déplacements internationaux pourrait être menée.

Une représentation du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche sous forme de Task Force serait particulièrement utile pour enrichir les déplacements internationaux de la Région. En ce domaine, si le CESER souligne l'opportunité de mener des actions de coopérations avec des pays tels que l'Irlande, le rôle que la Normandie pourrait avoir avec cet acteur étant indéniable, il lui semblerait opportun que la stratégie de la Région en matière de relations et de coopérations internationales soit davantage lisible.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considérations les observations formulées dans son présent avis.

Liste des sigles

AFITF	……	Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France
ARE	……	Allocation de Retour à l'Emploi
BP	……	Budget Primitif
CAP	……	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	……	Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP	……	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles
CREFOP	……	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CVAE	……	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	……	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	……	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	……	Décision Modificative
DRES	……	Dotation Régionale d'Equipement Scolaires
ENT	……	Environnement Numérique de Travail
EPLE	……	Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS	……	Institut de Développement Social
IFER	……	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	……	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	……	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	……	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	……	Programme Investissements d'Avenir
PIC	……	Plan d'investissement compétences
PRIC	……	Pacte régional d'investissement dans les compétences
ROB	……	Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN	……	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE	……	Système d'Enquêtes pour l'INsertion dans l'Emploi
SPRO	……	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	……	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire
THD	……	Très Haut Débit
TICPE	……	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

18

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Hugues SANSON
Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Autant le dire tout de suite, les appréciations, analyses, remarques et suggestions faites dans l'avis qui vient de nous être présenté par Jean Pierre Girod sont largement partagées par le groupe CGT.

Cependant quelques commentaires nous viennent à l'esprit à la lecture de cet avis.

Ainsi, dans les observations générales, nous sommes en accord avec les propos du CESER sur l'ensemble des points, notamment sur le fait qu'il ne suffit pas d'annoncer la prise en compte des constats effectués par le GIEC normand dès 2022 et de ne pas en retrouver de traces probantes dans les lignes du budget primitif qui nous est présenté ce jour…

Attention aux risques portés par l'affichage d'intentions qui se trouverait être sans réalité d'action !

De même, comment ne pas partager l'inquiétude générale sur la non signature des contrats CPER et CPIER qui plombe les investissements et les financements… en matière de recherche par exemple…

Et que dire encore sur le flou entourant la traduction financière du plan Normandie Relance dans le Budget de la Région.

Enfin, à quand une véritable lisibilité sur l'action et les comptes de cette véritable nébuleuse que constituent les satellites créés par la Région. Quelques exemples *(Agence de Développement de la Normandie, Agence Normandie Attractivité, Agence de l'Orientation, GIP Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, etc.)* ont été cités dans l'avis mais, rappelons qu'au total ce serait 17 satellites qui seraient recensés...

Concernant les observations thématiques, sur l'enseignement supérieur et la recherche nous partageons et déplorons, comme nous l'avons déclaré précédemment, l'absence de signature du Contrat de Plan Etat/Région…

Mais, puisque nous sommes sur ce sujet, nous profitons de l'occasion pour indiquer que la CGT observe positivement l'annonce de l'ouverture d'une filière odontologie sur les universités de CAEN et de ROUEN.

Sachant que la région est la moins dotée de France métropolitaine en chirurgiens-dentistes avec une densité de 41 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants et que pour atteindre la moyenne nationale, 63 dentistes pour 100 000 habitants, il manque environ 720 professionnels.

Cette ouverture permettrait l'espoir d'une meilleure prise en charge dentaire des citoyens de notre région dans les années à venir, et ainsi contribuer à la diminution des inégalités en termes sanitaires.

Pour autant, la CGT s'inquiète des moyens alloués, tant financiers qu'humains qui seront déployés pour ces futurs sites de formation Universitaire

En effet, lorsque l'on voit ce qui est proposé dans le cadre des annonces relatives au budget de l'Université de Rouen il y a beaucoup à craindre.

Sans doute les propositions budgétaires de l'université de Rouen ne sont-elles pas encore connues de tous, mais si les intentions du Président se concrétisent, des jeunes vont se voir fermer la porte de l'Université ! Que vont t'ils devenir ?

Pour la CGT les choses sont claires : Nous réitérons notre volonté de voir l'ensemble des étudiants respectés dans leur choix sans qu'aucun d'eux ne reste sur le bord de la route.

Sur un autre plan, c'est à la lecture de l'avis concernant la mission « Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur » que nous est venue cette réflexion :

Si nous pouvons nous satisfaire que l'avis du CESER ait été entendu par la Région concernant le financement d'un nouvel équipement sportif pour le futur lycée de Bourg Achard, le groupe CGT regrette qu'un effort d'investissement plus important n'ait pas été engagé par la Région Normandie pour le financement d'infrastructures déficientes dans certaines disciplines.

Ces infrastructures permettraient l'accueil d'un plus grand nombre de délégations étrangères en base arrière lors des prochains jeux olympiques de Paris en 2024.

En ce qui concerne la question de la formation professionnelle :

Comme nous le constations déjà dans notre déclaration sur les orientations budgétaires 2022, la prolongation du dispositif "Jeunes diplômés" est un non-sens au regard de l'évolution du taux de chômage des jeunes sur un an (-11% - chiffres DREETS) et des conclusions de l'INSEE qui confirme en septembre 2021 que les difficultés de recrutement ne sont pas supérieures à celles connues avant la pandémie.

La CGT dénonce de nouveau l'hypocrisie de ce dispositif qui propose aux entreprises d'accueillir des jeunes diplômés en tant que stagiaire professionnel sur un poste de travail, indemnisés 650€ par mois, au détriment d'un contrat de travail et d'une rémunération à hauteur de la qualification acquise.

L'évaluation du PRIC, du point de vue de la satisfaction des publics bénéficiaires, devient plus que nécessaire au regard du montant financier identique à celui programmé en 2021, à savoir 252 millions d'euros.

Accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi ne signifie pas de les détourner, quoi qu'il en coûte, de leurs aspirations.

Pour la CGT, la formation doit rester avant tout facteur d'émancipation et non seulement une réponse aux besoins des territoires synonyme, en fait, aux besoins des entreprises.

Contrairement à ce que déclarait la Haute commissaire aux compétences le 30 novembre 2021 au colloque de Centre Inffo, la CGT pense qu'une politique de formation professionnelle qui s'adosse clairement sur les besoins de l'économie locale ne peut être « *imaginée comme éducation permanente".*

Pour la CGT, les besoins en formation sur les territoires doivent correspondre aux projets de vie des habitants.

La partie de l'avis intitulée « Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie » comporte un grand nombre de remarques et de préconisations du CESER que nous estimons pertinentes.

Nous l'avions déjà déclaré lors des Orientation Budgétaire mais tout comme l'avis du CESER le fait remarquer, **l'importance de la présence humaine, tant en gare qu'à bord des trains, à la fois en matière de sécurité, d'information aux voyageurs que de lutte contre la fraude, est primordiale.**

Rappelons que la direction SNCF, déjà épinglée par la défenseuse des droits, pour ses gares déshumanisées qui constituent une inégalité de traitement envers les usagers, a décidé de mettre en place l'Accompagnement Non Systématique des Trains (ANS) entre Rouen/Le Havre et Rouen/Dieppe, c'est-à-dire la suppression des contrôleurs.

Pour notre part à l'instar de l'intersyndicale des cheminots qui l'ont encore expliqué dernièrement au vice-président des transports Jean-Baptiste GASTINNE**, nous ne comprendrions pas que la Région valide une telle dégradation de l'organisation ferroviaire.**

Cette remarque importante étant faite, **le groupe CGT votera favorablement l'avis**

22

Déclaration de Mme Valérie RUBA COUTHIER
Au titre du groupe CFTC de Normandie

La présentation du budget principal pour 2022, avec ses 691 pages, donne de la lisibilité et un véritable éclairage aux propositions de la Région. La CFTC tient, en préambule, à remercier ses rédacteurs.

Certaines parties de ce document appellent de nombreux commentaires, je me contenterai d'en évoquer 2 .

La première remarque concerne l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Normandie Haies ». Il faut non seulement préserver les écosystèmes existants mais aussi en permettre leur développement. La volonté de la Région est suivie d'un plan d'actions qui permettra à 10 EPCI et leur groupement d'avoir une aide en ingénierie mais aussi de bénéficier d'un budget forfaitaire de 80 000 euros. Sans être suffisant au regard des coûts nécessaires, ils seront incitatifs, voire déterminants pour préserver, développer et créer par la même occasion des filières d'économie circulaire de proximité afin de valoriser les haies, caractéristiques de nos paysages normands. La CFTC se félicite de cette initiative attendue depuis longtemps, qui devra pourtant remporter le soutien des propriétaires privés.

Le second commentaire concerne la mobilité. Depuis le 1er janvier 2020, la Région Normandie a pris la gouvernance des lignes normandes Intercités avec pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux clients. Elle s'engage aussi à organiser ses transports afin d'en faciliter l'utilisation aux voyageurs.

Le choix de transport vers lequel se tourne tout usager est conditionné au préalable, sans aucun doute, par la ponctualité, la fiabilité, le rapport qualité/coût et l'accessibilité.

Il est toujours utile de rappeler que lorsque l'on a l'ambition de se fixer des objectifs de qualité de services dans les 90 gares du réseau normand, la priorité, avant même d'améliorer l'information aux voyageurs, est de proposer des trains, et bien sûr des trains fiables, des trains en capacité de fonctionner, des trains à l'heure, des trains accompagnés de contrôleurs ou agents de voyage…. Grande oubliée du TGV pour le moment, la Normandie a encore une carte à jouer dans la qualité et la coordination de ses modes de transport.

Quant au schéma vélo, pierre angulaire de la multimodalité, il se doit de sortir des zones urbaines mais aussi devenir une solution alternative et complétive aux modes de transport existants. Pour beaucoup d'entre nous, la voiture est la seule réponse adaptée à l'insuffisance de transports (en) communs en Normandie et particulièrement en zone rurale.

Ne nous trompons pas de trajectoire, commençons par redonner du sens à l'intérêt général et des services publics de qualité aux Normands.

La CFTC votera POUR la délibération.

Déclaration de M. André BERNE
Au titre de France Nature Environnement

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Merci à Jean-Pierre de sa présentation.

Je voulais juste faire un petit commentaire, qui n'a pas fait l'objet à ce stade d'un écrit précis ou d'un amendement, et ce sur la question de la conditionnalité environnementale des aides.

Nous vivons dans une période qui est extrêmement difficile sur le plan environnemental concernant deux questions vitales : D'une part celui du changement climatique et d'autre part celui de la chute de la biodiversité.

Dans les discussions qu'on a eues tant en commission 3 qu'en commission 4, il nous est apparu qu'il serait nécessaire et naturel qu'à un moment donné, on se préoccupe de cette question à travers des politiques non spécifiques et que, en particulier, les financements publics qu'accorde la Région et d'ailleurs, surtout, les organismes satellites que la Région a créés et qui sont des pourvoyeurs importants en termes de financement, puissent participer à cet effort par la mise en place, au-delà du RSE, d'une conditionnalité environnementale des aides.

Je suggère que, dès 2022, on puisse s'atteler à cette tâche pour que dans le prochain budget de 2023, on puisse introduire en contrepartie des aides soit de la Région soit des satellites une conditionnalité environnementale significative et solide.